



Crédit impôt garde enfant moins de 6 ans hors du domicile

Par **Frimoussev**, le **18/12/2018** à **09:17**

Bonjour,
Je me pose une question en matière de crédit d'impôt relatif à la garde d'enfants de moins de 6 ans en dehors du domicile. En effet, ne trouvant pas de centre aéré le mercredi matin pour y mettre ma fille qui n'a pas école le mercredi, je l'ai inscrite à des ateliers d'anglais, collectifs, qui sont dispensés dans son école. Je n'arrive pas à savoir si cela peut rentrer dans le cadre de ce crédit d'impôt. Je vois sur Internet plein d'organismes dispensant ainsi des cours collectifs d'anglais pour les petits et qui font valoir qu'ils sont éligibles au crédit d'impôts... m'explique l'école qui dispense ces cours me dit qu'elle ne sait pas. Donc je n'arrive pas à savoir si cette dépense peut rentrer dans ce crédit d'impôt. Quelqu'un a-t-il la réponse?
Merci et bonne journée

Par **jos38**, le **18/12/2018** à **10:08**

bonjour. le mieux est de téléphoner à votre centre des impôts. au moins vous aurez une réponse fiable car sur internet, tout n'est pas toujours juste